



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES
FINANCES PUBLIQUES**

Délégations de signature

N° Spécial

20 septembre 2017

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDFIP, délégations de signature, du 20 septembre 2017

SOMMAIRE

Arrêté Décision	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES	Page
DDFIP n° 2017-071	19.09.2017	Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées.	3
DDFIP n° 2017-073	19.09.2017	Décision de délégation générale de signature à la responsable du pôle gestion publique et à son adjoint.	5
DDFIP n° 2017-074	19.09.2017	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique.	6
DDFIP n° 2017-075	19.09.2017	Décision de délégation spéciale de signature pour l'activité de prépose de la Caisse des Dépôts et Consignations.	12
DDFIP n° 2017-076	19.09.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière domaniale.	14
DDFIP n° 2017-077	19.09.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière d'assiette et de recouvrement des produits domaniaux, d'évaluations domaniales et de fonctions de Commissaire du Gouvernement.	16
DDFIP n° 2017-078	19.09.2017	Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources.	19

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCISION DDFiP N° 2017-071 DU 19 SEPTEMBRE 2017 DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS RATTACHÉES

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT , administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M. Dominique LAMIOT dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 :

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 Pour la mission politique immobilière de l'État

Mme Éliane GIRAUD, administratrice générale des finances publiques, responsable de la mission politique immobilière de l'État, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission politique immobilière de l'État et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

2 Pour la conciliation fiscale

Mme Éliane GIRAUD, administratrice générale des finances publiques, est la conciliatrice fiscale départementale.

3 Pour la mission départementale Risques - Audit (MDRA)

Mme Valérie LAPUJADE-EUSTACHE, administratrice des finances publiques, responsable de la mission départementale risques et audit, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risques et audit et de signer seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

Risques :

M. David ROY, inspecteur principal des finances publiques, adjoint chargé des risques, reçoit mandat, en mon absence ou en cas d'empêchement, de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission risque - pilotage du contrôle interne – CQC et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

M. Fabien BARDY, inspecteur des finances publiques, reçoit mandat de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à la mission Risque et CQC en cas d'absence ou d'empêchement de M. David ROY.

M. Pascal TREVES, inspecteur des finances publiques, reçoit mandat de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à la mission Risque et CQC en cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien BARDY et M. David ROY.

Audit :

Mme Sania ZAGORAC, inspectrice principale des finances publiques, adjointe chargée de l'audit, reçoit mandat, en mon absence ou en cas d'empêchement de me suppléer, dans l'exercice de mes fonctions sur la mission d'audit et de signer seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

En l'absence de cette dernière, Mme Amel El HAIMER, inspectrice principale des finances publiques, reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission d'audit et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent.

En l'absence de Mmes ZAGORAC et EL HAIMER, reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur la mission d'audit et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de cette mission et aux affaires qui s'y attachent :

M. Patrick JABOL, inspecteur principal des finances publiques

M. Nicolas CARON, inspecteur principal des finances publiques

Mme Lydia ESOR, inspectrice principale des finances publiques

Mme Mylène LALLEMANT, inspectrice principale des finances publiques

Mme Claire LAUNAY, inspectrice principale des finances publiques

Mme Camille de VATHAIRE, inspectrice principale des finances publiques

Mme Warde MARTORANA, inspectrice principale des finances publiques

Mme Bénédicte TREGARO, inspectrice principale des finances publiques

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 19 septembre 2017

Le directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Dominique LAMIOT
Administrateur général des finances publiques

DÉCISION DDFIP N°2017-073 DU 19 SEPTEMBRE 2017 DE DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE DU PÔLE GESTION PUBLIQUE ET À SON ADJOINT

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M Dominique LAMIOT, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

Mme Edith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des finances publiques, Directrice du Pôle gestion publique,

M. Franck DUVAL, administrateur des finances publiques, Directeur adjoint du Pôle gestion publique.

Ceux-ci reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- 4 la mise en débet des comptables et des régisseurs du secteur public local ;
- 5 toute décision sur les dossiers relevant de la force majeure et de la remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- 6 l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- 7 la mise en cause des dirigeants de société ;
- 8 la signature du compte de gestion ;
- 9 les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- 10 l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- 11 la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Article 2 - La présente décision prend effet le 19 septembre 2017.
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs départemental.

Nanterre, le 19 septembre 2017

L'Administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques
des Hauts-de Seine

Dominique LAMIOT

**DÉCISION DDFIP N° 2017-074 DU 19 SEPTEMBRE 2017 DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE
SIGNATURE POUR LE PÔLE GESTION PUBLIQUE**

L'administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 - Pour la Division des collectivités territoriales :

Mme Nathalie MAYER-LEMAITRE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division des collectivités territoriales », et Mme Christine STUDER, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la « Division des collectivités territoriales », reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de leur division.

Elles reçoivent enfin pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentantes de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

Mme Corinne DOUINE, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe à la responsable de la « Division des collectivités territoriales », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les décisions de création de régies temporaires dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ainsi que les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit enfin les mêmes délégations de signature que Mmes MAYER-LEMAITRE et STUDER en l'absence de ces dernières.

Service « Collectivités et Etablissements Publics Locaux »

Mme Véronique DELAPORTE, inspectrice des finances publiques, responsable du service «Collectivités et Etablissements Publics Locaux» reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les avis d'envoi des comptes de gestion à la Chambre régionale des comptes (CRC) et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.

Mme Geneviève DOUCET, contrôleuse des finances publiques, adjointe à la responsable du service « Collectivités et Etablissements Publics Locaux » reçoit pouvoir de signer les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions et les visas sur création de régies temporaires des EPL.

Service « Contrôle budgétaire, expertise et valorisation financière »

Mmes Marcelle ALLAIN et Martine DE MATTEIS, inspectrices des finances publiques, chargées de mission «Contrôle budgétaire, expertise et valorisation financière», reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions.

Services « Dématérialisation » :

Mme Aurélie PEYRE, inspectrice des finances publiques, correspondante Dématérialisation, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Service « Fiscalité directe locale et conseil fiscal » :

Mme Laurence BATTLE, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Fiscalité directe locale et conseil fiscal », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission des pièces relatifs à ses missions.

2 - Pour la Division de la comptabilité et des produits divers de l'Etat, et des Dépôts de fonds au Trésor :

Mme Maryvonne MORANA, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la « Division de la comptabilité, des produits divers de l'État et des dépôts de fonds au Trésor » et Mme Sonia CWERNER, inspectrice principale des Finances publiques, son adjointe reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatif aux affaires de la division et notamment :

- l'exécution comptable des dégrèvements pris en matière immobilière par la division des affaires juridiques sans limite de montant,
- et toutes les opérations relatives à la tenue de la caisse, aux officiers de police judiciaire ou aux régies.

Elles reçoivent également, s'agissant des produits divers de l'Etat ainsi que de la taxe d'urbanisme et de la redevance d'archéologie préventive gérées par la Trésorerie de PUTEAUX, pouvoir de signer :

- les décisions d'octroi de délais de paiement jusqu'à 150 000 euros,
- les décisions de remises gracieuses d'un montant inférieur ou égal à 30 000 euros,
- les décisions de remboursement des excédents de versement jusqu'à 100 000 euros,
- les lettres de relance, les mises en demeure de payer, les saisies à tiers détenteur, les états de poursuite par voie de saisie,
- les réponses aux contestations ou oppositions relatives au recouvrement, les déclarations de créances aux représentants des créanciers,
- les réponses aux recours auprès du Tribunal Administratif, juge de l'exécution, Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'instance,
- les propositions d'admission en non valeur d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € et 500 000 € pour les créances des redevables en situation de procédure collective ou surendettement.

Elles reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentant de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine et de signer les procès-verbaux y afférents.

Division comptabilité de l'Etat

Mmes Agnès PHO et Michèle DESPAUX, inspectrices des finances publiques, ainsi que MM. Hervé AIDEKON et Epiphane FRANCIUS, contrôleurs des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance et les bordereaux de transmission des pièces relatifs aux affaires du service comptabilité dont notamment :

- les déclarations de recettes,
- les reçus de dépôts de numéraire ou de valeurs,
- les ordres de paiement, différents documents comptables,
- les délivrances de carnet à souches et les attestations de service fait,
- les chèques et ordres de virement émis sur le compte courant du Trésor à la Banque de France

- et plus généralement tous documents relatifs aux opérations avec la Banque de France et La Banque Postale.

MM. Jean-Charles DECARNIN, Nicolas GARREAU, Ahmed MROUDJAE, Mmes Gladys GANELIPAROT, Jacqueline MONTAGNAC, Sybille BRAFFY, Annick SAVARZEIX, Haiate SCHOENHENZ, Sandra TAFIAL, contrôleurs des finances publiques, M Sylvain RIO, Mmes Ketty VELAYOUDON, Camille JEZAQUEL, Laure BEDIGIE, agents des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les bordereaux de transmission de pièces relatifs à leurs missions.

Mme Agnès PHO, inspectrice des finances publiques, Mme Jacqueline MONTAGNAC et M. Hervé AIDEKON, contrôleurs des finances publiques, ainsi que M. Sylvain RIO, agent des finances publiques, ont délégué pour :

- signer la transaction de 2ème niveau de validation générale et comptable des virements bancaires initiés par les services de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine,

- valider et signer électroniquement les virements de gros montant, les virements urgents et les virements vers l'étranger.

Mmes Agnès PHO et Michèle DEPAUX, inspectrices des finances publiques, ainsi que M. Hervé AIDEKON, contrôleur des finances publiques, reçoivent délégué pour signer jusqu'à 10 000€ les dépenses sans ordonnancement en matière immobilière suite aux décisions prises par la division des affaires juridiques.

M Ahmed MROUDJAE, Mmes Haiate SCHOENHENZ et Sandra TAFIAL, contrôleurs des finances publiques, et M Sylvain RIO, agent des finances publiques, reçoivent délégué pour procéder à l'exécution comptable des dégrèvements pris en matière immobilière par la division des affaires juridiques, jusqu'à 5 000€.

M. Alexandre GOFFIN, Mmes Haiate SCHOENHENZ, Sybille BRAFFY, Magaly BOURT, Sylvie MERYL, Jocelyne SAULNIER, Sandra TAFIAL, contrôleurs des finances publiques, MM. Sylvain RIO, Jonathan OLLIER ainsi que Mmes Laure BEDIGIE et Sophie PEGORIER, agents administratifs des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer les déclarations de recettes issues de l'application « Caisse » ainsi que tous dépôts de fonds de moins de 10 000 € effectués à la caisse de la DDFIP par les régies et les officiers de police judiciaire (OPJ).

M. AIDEKON et Mme SAULNIER, contrôleurs des finances publiques, reçoivent délégué de signer tous dépôts de moins de 10 000 € effectués à la caisse de la DDFIP par les régies et les OPJ en l'absence de Mmes Agnès PHO et Michèle DEPAUX.

Enfin Mme Jocelyne SAULNIER, contrôlease des finances publiques, reçoit pouvoir de signer les documents relatifs à l'activité placement et portefeuille.

Service Produits divers de l'Etat :

Mme Adelina GUIOSE, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Produits divers de l'Etat » et Mme Maryline HEBERT, contrôleur principal des finances publiques, adjointe à la responsable du service, reçoivent pouvoir de signer toute correspondance, à l'exception des courriers relatifs à des dossiers devant être considérés comme sensibles, ainsi que les bordereaux de transmission de pièces relatifs à leurs missions.

Elles reçoivent également pouvoir de signer :

- les déclarations de recettes,
- les accusés de réception des prises en charge,
- les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables,
- les décisions d'octroi de délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 30 000 €,
- les remises gracieuses d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € s'agissant des décisions de remise de dette et d'un montant inférieur ou égal à 5 000 euros s'agissant des remises de

majoration,

- les propositions d'admission en non-valeur d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €, ainsi que les bordereaux de transmission des propositions de non valeur sans plafond,
 - les lettres de relance, les mises en demeure de payer, les saisies à tiers détenteurs, les états de poursuite par voie de saisie, les états de saisies et de poursuites extérieures, les mainlevées relatives à ces actes,
 - les réponses aux contestations ou oppositions relatives au recouvrement,
 - les déclarations de créances aux représentants des créanciers,
 - l'ensemble des documents comptables du service,
 - les réponses aux recours auprès du Tribunal Administratif, juge de l'exécution, Tribunal de Grande Instance, Tribunal d'instance pour un montant inférieur ou égal à 10 000 €.
- Elles reçoivent enfin pouvoir de me représenter aux audiences du Tribunal administratif et devant le Juge de l'exécution pour les oppositions à poursuites.

Mmes Carole LAFON, Marie-Fabienne BOBECHE, Nadia MELINARD, MM. Lionel VERNIERS, Laurent VION, contrôleurs des finances publiques, reçoivent pouvoir de signer :

- les demandes de renseignements sur la solvabilité des redevables,
- les décisions d'octroi de délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € dans le respect des conditions fixées par le DDFiP par note du 10 juin 2015,
- les remises gracieuses de majoration d'un montant inférieur ou égale à 750 euros,
- les lettres de relance, les mises en demeure de payer, les saisies à tiers détenteurs, les états de poursuite par voie de saisie, les états de saisies et de poursuites extérieures,
- les réponses aux contestations ou oppositions relatives au recouvrement, à l'exception des courriers relatifs à des dossiers sensibles ou à enjeux.

Mmes Nadia AMADO, Nawel AIT TAYEB, Justine PETIOT, Maiwenn THOMAS, ainsi que M Philippe JACQUEMET, agents administratifs des finances publiques reçoivent pouvoir de signer :

- le courrier simple,
- les décisions d'octroi de délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € dans le respect des conditions fixées par le DDFiP par note du 10 juin 2015,
- les remises gracieuses de majoration d'un montant inférieur ou égale à 500 euros,
- les lettres de rappel, les lettres de relance, les mises en demeure de payer et les bordereaux de transmission des pièces relatifs à leurs missions, à l'exception des courriers relatifs à des dossiers devant être considérés comme sensibles.

3 - Pour la Division des dépenses de l'Etat et des affaires économiques :

Mme Sandrine BRUGNONE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la « Division des dépenses de l'Etat et des affaires économiques », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division, y compris celles concernant les groupements d'intérêts publics.

Elle reçoit également pouvoir de me représenter aux différentes commissions et audiences des tribunaux de commerce et de grande instance en tant que représentant de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

Elle reçoit également pouvoir de signer les chèques sur le Trésor.

Elle reçoit enfin pouvoir de me représenter aux conseils d'administration des groupements d'intérêts publics.

Service des rémunérations des fonctionnaires :

M Stephen RELMY-MADINSKA, inspecteur des finances publiques, responsable du service « Rémunérations des fonctionnaires », reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux

de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents comptables, les ordres de paiement, les validations de 1^{er} niveau des virements relevant du service, les certificats de non-opposition, les significations d'opposition et les notifications d'exploits d'huissiers, les certificats de cessation de paiement, les certificats de ré-imputation budgétaire et les états des retenues sur traitements et salaires.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les chèques sur le Trésor, en l'absence de la responsable de division.

Mme Marie-Andrée COUSTIER, contrôleuse principale des finances publiques, adjointe au responsable du service, reçoit les mêmes délégations de signature en l'absence du responsable du service, à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor.

Service Expertises économiques et financières :

M. Stéphane SALON, inspecteur des finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission des pièces relatifs à ses missions, les validations de 1^{er} niveau des virements relevant du service, les attestations de dépôt des dossiers auprès de la Commission des chefs de services financiers (CCSF), les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.

M. Stéphane SALON reçoit également pouvoir de me représenter aux audiences du Tribunal de Commerce et du Tribunal de Grande Instance et aux commissions de surendettement.

Mme Catherine KOPPE, contrôleur des finances publiques, reçoit pouvoir de signer les attestations de dépôt des dossiers auprès de la CCSF.

M. Lionel RICHALET, contrôleur des finances publiques, reçoit pouvoir de me représenter, ainsi que les comptables, aux audiences du Tribunal de Commerce et du Tribunal de Grande Instance.

Ne sont pas visés par cette délégation les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- 1- la mise en débet des comptables et des régisseurs du secteur public local ;
- 2- toute décision sur les dossiers relevant de la force majeure et de la remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- 3- l'autorisation de pratiquer une vente immobilière ;
- 4- la mise en cause des dirigeants de société ;
- 5- la signature du compte de gestion ;
- 6- les délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal ;
- 7- l'assignation en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- 8- la mise en cause d'un tiers détenteur défaillant.

Par ailleurs, des délégations particulières seront établies dans les domaines d'activité suivants :

12 le service « Caisse des Dépôts et Consignations », pour lequel un mandat m'a été donné le 10 octobre 2013 par le Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations et pour lequel j'ai consenti une délégation de signature au niveau départemental,

13 la division « France Domaine », pour laquelle l'arrêté MCI n° 2016-66 a été pris par le préfet des Hauts-de-Seine en date du 5 septembre 2016, et pour lequel j'ai consenti des délégations de signature.

14 la gestion du compte Banque de France et du CCP, pour laquelle j'ai consenti des délégations de signature.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 19 septembre 2017

Le Directeur départemental des finances publiques,

Dominique LAMIOT
Administrateur général des finances publiques

DÉCISION DDFIP N° 2017-075 DU 19 SEPTEMBRE 2017 DE DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SIGNATURE POUR L'ACTIVITÉ DE PRÉPOSÉ DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

L'administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2014-1564 du 22 décembre 2014 modifiant le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques,

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret du 1er octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 2 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M. Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le mandat donné le 14 octobre 2015 par M. Pierre - René LEMAS, Directeur général de la Caisse des Dépôts à M. Dominique LAMIOT en qualité de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Je soussigné, Dominique LAMIOT, Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine, agissant en ma qualité de préposé à la Caisse des Dépôts et Consignations, établissement public à statut légal particulier, dont le siège social est à Paris (7^{ème}), 56 rue de Lille, en vertu du mandat qui m'a été donné le 14 octobre 2015 par M. Pierre - René LEMAS, Directeur général de la Caisse des Dépôts,

Décide :

Article 1 : Donne, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, délégation de signature sur l'ensemble de l'article 2 du mandat du 14 octobre 2015, à Mme Edith MARCHICA-RICOUR, Administratrice générale des Finances publiques, Directrice du pôle Gestion publique de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine et à M. Franck DUVAL, Administrateur des Finances publiques, Directeur adjoint du pôle Gestion publique, sans toutefois que l'absence d'empêchement soit opposable aux tiers.

Concernant les actes authentiques de prêts :

- Mme Edith MARCHICA-RICOUR et M. Franck DUVAL reçoivent pouvoir de les signer, en délégation de l'article 2.3 du mandat du 14 octobre 2015, ainsi que Mme Sandrine BRUGNONE et Mme Cinthia LANN en vertu des pouvoirs ponctuels leur donnant délégation de signature pour signer ces mêmes actes, en cas d'absence ou d'empêchement des délégataires principaux, sans toutefois que l'absence d'empêchement soit opposable aux tiers.

Les délégations données par la présente s'exercent dans le cadre des procédures bancaires de la Caisse des Dépôts et des règles de la responsabilité de l'Administrateur général des Finances publiques.

Concernant l'activité de chargé de clientèle :

- Mme Cinthia LANN reçoit délégation de signature pour tous les formulaires concernant la mise en place des services bancaires CDC auprès des clients, les courriers adressés aux clients, la lettre d'offre et le bon de commande pour les prêts inférieurs à 120 000 euros.

Article 2 : La présente délégation de signature annule et remplace les précédentes et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 19 septembre 2017

L'Administrateur Général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Dominique LAMIOT

ARRETE N° 2017-076 DU 19 SEPTEMBRE 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DOMANIALE

Le Préfet de département des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté MCI n°2016-66 du Préfet des Hauts-de-Seine en date du 5 septembre 2016 accordant délégation de signature à M. Dominique LAMIOT, Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée par l'article 1^{er} de l'arrêté MCI n°2016-66 du 5 septembre 2016 à M. Dominique LAMIOT, Directeur départemental des finances Publiques des Hauts-de-seine, sera exercée par Mme Edith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des finances publiques, directrice du pôle de la Gestion publique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux ainsi que d'actes constitutifs de droits réels.	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements.	Art. R. 2124-67, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.	Art. 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Franck DUVAL administrateur des finances publiques ou à défaut par Mme Agnès LAUMAIN, administratrice des finances publiques adjointe, Mme Hélène ANGER inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Mmes Élodie CHALDJIAN et Catherine ESCRIVA, inspectrices des finances publiques, Messieurs Philippe BENZEKRI et Briand NGUYEN, inspecteurs des finances publiques.

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2016-101 du 21 septembre 2016.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 19 septembre 2017

Pour le Préfet,

Le Directeur départemental des finances publiques
des Hauts-de-Seine

Dominique LAMIOT

Administrateur général des finances publiques

ARRETE N° 2017-077 du 19 SEPTEMBRE 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT DES PRODUITS DOMANIAUX, D'EVALUATIONS DOMANIALES ET DE FONCTIONS DE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 1^{er} octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à Mme Edith MARCHICA-RICOUR, administratrice générale des finances publiques, M. Franck DUVAL, administrateur des finances publiques, et Mme Agnès LAUMAIN, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de :

- 15 émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- 16 fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- 17 suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3^o de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 2.- Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BALLANGER, inspectrice principale, Mme Colette CAUSSE, inspectrice divisionnaire dans les conditions et limites fixées à 1 000 000,00 € en valeur locative et 10 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale.

Art. 3.- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BALLANGER et de Mme Colette CAUSSE, la délégation de signature qui leur est conférée par l'article 2 du présent arrêté sera exercée par Mmes Elisabeth HARNICHARD, Michèle PARET, Nathalie TROILO et Christine BOISARD, inspectrices des finances Publiques, et M. François RISACHER, inspecteur des finances publiques.

Art. 4.- Délégation de signature est donnée à

- Mme Christine BOISARD, inspectrice des Finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, contrôleur des Finances publiques
- Mme Anne FEUILLERAT, inspectrice des Finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAOUI, inspectrice des Finances publiques
- Mme Elisabeth HARNICHARD, inspectrice des Finances publiques
- Mme Régine LAMBINET, contrôlease des Finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, inspecteur des Finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, contrôleur des Finances publiques
- Mme Michèle PARET, inspectrice des Finances publiques
- M. Laurent PAUPE, inspecteur des Finances publiques
- M Jérôme POÛ, inspecteur des Finances publiques

- M. François RISACHER, inspecteur des Finances publiques
- M. Olivier TEXIER, inspecteur des Finances publiques
- Mme Nathalie TROÏLO, inspectrice des Finances publiques

dans les conditions et limites fixées à 100 000,00 € en valeur locative et 1 000 000,00 € en valeur vénale à l'effet d'émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale.

Art. 5.-

- Mme Catherine BALLANGER, inspectrice principale des Finances publiques
- Mme Colette CAUSSE, inspectrice divisionnaire
- Mme Christine BOISARD, inspectrice des Finances publiques
- M. Olivier DESCOTES, contrôleur des Finances publiques
- Mme Anne FEUILLERAT, inspectrice des Finances publiques
- Mme Yasmina HAMZAoui, inspectrice des Finances publiques
- Mme Elisabeth HARNICHARD, inspectrice des Finances publiques
- Mme Régine LAMBINET, contrôleuse des Finances publiques
- M. Laurent LECLAIR, inspecteur des Finances publiques
- M. Guillaume OSMONT, contrôleur des Finances publiques
- Mme Michèle PARET, inspectrice des Finances publiques
- M. Laurent PAUPE, inspecteur des Finances publiques
- M Jérôme POÛ, inspecteur des Finances publiques
- M. François RISACHER, inspecteur des Finances publiques
- M. Olivier TEXIER, inspecteur des Finances publiques
- Mme Nathalie TROÏLO, inspectrice des Finances publiques

sont habilités à exercer la mission de commissaire de commissaire du Gouvernement et à signer les documents afférents à cette fonction.

Art. 6 - Délégation de signature est donnée à Mme Hélène ANGER inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, Mmes Catherine ESCRIVA et Élodie CHALDJIAN inspectrices des Finances publiques, Messieurs Philippe BENZEKRI et Briand NGUYEN, inspecteurs des Finances publiques, à l'effet de :

- 18** fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- 19** suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

20 signer toute correspondance et tout document relatif à la division, d'attester le service fait sur les factures et les mémoires et de signer les certificats administratifs concernant les dépenses de fonctionnement engagées sur le budget départemental au titre de la division.

Art. 7 -Le présent arrêté abroge l'arrêté 2017-043 du 28 juin 2017

Art. 8 - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques.

Fait à Nanterre, le 19 septembre 2017

Le Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine

Dominique LAMIOT

Administrateur général des finances publiques

DÉCISION DDFIP N°2017-078 DU 19 SEPTEMBRE 2017 DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES

L'administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 juin 2009 portant création de la direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 1er octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. 1. Pour la Division des Ressources Humaines, de la Formation professionnelle et des concours

M. Alain PINATEAU, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

Mme Jeanne HOUNGBO, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Isabelle BONNET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Béatrice MARIVAIN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable de la division des ressources humaines, de la formation professionnelle et des concours, déléguée à la formation professionnelle, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Service gestion rémunérations

Mme Anne JEAY, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération ».

Mme Catherine MASVALEIX, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service « Gestion rémunération. »

Mme Laurence BEAULIEU, Contrôleur principal des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs à la paye dans GAT.

Service missions transverses

Mme Laurence BENHOUDA, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service Missions transverses.

M. Guillaume SOYEZ, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service Missions transverses.

Mme Florence REY, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires du service Missions transverses.

Service Formation Professionnelle/Concours

Monsieur Glen LE BARS, Inspecteur des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les accusés de réception, les convocations aux stages ou formations, les services faits et la rémunération des formateurs, les inscriptions et préparations aux concours.

Mme Florence REY, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs aux missions du service Formation professionnelle et concours.

Elle reçoit également pouvoir de signer les accusés de réception, les convocations aux stages ou formations, les services faits et la rémunération des formateurs, les inscriptions et préparations aux concours.

Services sociaux

Mme Geneviève THIBAUD, Contrôleur principal des Finances publiques, correspondante sociale, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les attestations de service fait, les ordres de service et les commandes concernant son secteur d'activité.

Elle reçoit pouvoir de signer les procès-verbaux de la commission de réforme, à laquelle elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine, et où elle a une voix consultative ou délibérative.

Mme Laurence BENHOUDA, Inspectrice des Finances publiques, reçoit pouvoir de suppléer Mme Geneviève THIBAUD à la commission de réforme, en son absence et de signer les procès verbaux y afférents.

2. 2. Pour la Division Budget, immobilier, logistique

Mme Blandine THEVENET, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division (jusqu'au 30 septembre 2017)

M. Jean-Pierre ESTEVENY, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit tout pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de sa division.

M. Eric JAN, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint au responsable de la division Budget, immobilier, logistique reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mme Christine LESENNE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable du service immobilier et logistique à Nanterre et déléguée départementale de sécurité, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Mme Laura BOTTON, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable du service immobilier et logistique à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de son service.

Ces mêmes délégués reçoivent également pouvoir de me représenter aux différentes commissions en tant que représentants de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine, et de signer les procès-verbaux y afférents.

Service Budget

M. Jean-Marie GERARD, Inspecteur des Finances publiques, Responsable du service Budget, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Mmes Sylvie LAAMARI et Samantha COLLIGNON, Contrôleurs des Finances publiques, reçoivent les mêmes délégations de signature en l'absence de ce dernier.

Service Immobilier et logistique

Secteur Immobilier :

M. Michel PERNICE, Inspecteur des Finances publiques, Responsable du secteur « Immobilier » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Secteur Logistique :

M. Eric DELAPORTE, Inspecteur des Finances publiques, Responsable du secteur « Logistique et services communs » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur 3 000 euros.

Mme Martine FOURNIER, Inspectrice des Finances publiques, Responsable de service à l'antenne de Vanves, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Elle reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

Groupe d'immeubles «Le Tivoli » :

M. Nicolas GRIGIS, Inspecteur des Finances publiques, gestionnaire de site pour le groupe d'immeubles « Le Tivoli » à Nanterre, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Il reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux des commissions auxquelles il est amené à participer en tant que représentant de la Direction Départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

Il reçoit enfin pouvoir de signer les ordres de service et les commandes pour un montant inférieur à 3 000 euros.

3. Assistant de prévention

Mme Patricia LUCIANI, Inspectrice des Finances publiques, Assistant de prévention pour le département des Hauts-de-Seine, reçoit pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à ses missions.

Elle reçoit également pouvoir de signer les documents relatifs au retrait des lettres, télégrammes, plis et colis de toute nature, les attestations de service fait et les procès-verbaux

des commissions auxquelles elle est amenée à participer en tant que représentante de la Direction départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine.

3. 4. Pour la Division de la stratégie, du pilotage et de la communication

Mme Anne-Marie LAPEYRE, Administratrice des Finances publiques adjointe, Responsable de la « Division de la stratégie, du pilotage et de la communication », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

M. Nicolas ARGENTIN, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint à la responsable de la « Division de la stratégie, du pilotage et de la communication », reçoit pouvoir de signer toute correspondance et tout document relatifs aux affaires de la division.

Mmes Elodie EHRET, Christine LABARRIERE et Anne-Lise LEPVRIER, inspectrices des Finances publiques, reçoivent pouvoir de signer le courrier simple et les bordereaux de transmission de simples pièces relatifs à leurs missions. Elles reçoivent également pouvoir de signer les « bon pour accord » concernant les services faits.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Nanterre, le 19 septembre 2017

L' Administrateur Général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques des Hauts-de-Seine,

Dominique LAMIOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>